

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 5 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Crozy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON Thierry).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

Affiché le : 10/03/2021

5. Convention de partenariat entre la commune de Boisseuil et la commune d'Eyjeaux concernant la mise à disposition de l'ALSH.

Par délibération du conseil municipal du 19 janvier 2015, la commune de Boisseuil a signé une convention avec la commune d'Eyjeaux afin de fixer les modalités de mise à disposition du service ALSH de Boisseuil à la commune d'Eyjeaux.

Par avenant signé le 20 décembre 2018, certaines dispositions de la convention initiale avaient été modifiées. En effet, la commune d'Eyjeaux n'ayant plus les moyens d'assurer le service des transports, la commune de Boisseuil a repris à sa charge ce service qui est ensuite remboursé par Eyjeaux sur présentation des factures.

Il convient aujourd'hui de revoir les modalités liées à la mise à disposition du personnel de la commune d'Eyjeaux et notamment d'ajuster à la hausse le nombre d'heures des agents mis à disposition.

Afin d'éviter de multiplier le nombre d'avenants, il est proposé en accord avec la commune d'Eyjeaux de signer une nouvelle convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'ALSH de Boisseuil avec la commune d'Eyjeaux ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses ou les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

